



Retour des documents empruntés au CDI

publié le 25/05/2020

Sommaire :

- 1. Pour les élèves qui reviennent au collège :
- 2. Pour les élèves qui ne reviennent pas encore au collège :

De nombreux élèves ont encore chez eux des documents empruntés au CDI.

● 1. Pour les élèves qui reviennent au collège :

Merci de déposer vos documents dans la **caisse prévue à cet effet dans le hall d'entrée** (côté toilettes).

● 2. Pour les élèves qui ne reviennent pas encore au collège :

Merci de venir déposer vos documents dans la **boîte aux lettres du collège** (à côté du portillon d'entrée).

Dans tous les cas, l'on compte sur vous pour rapporter au plus vite tout ce que vous aviez emprunté avant le confinement.

Merci d'avance !



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.